Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue de couleur (i.e.			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or di along interior margin / La reliure serrée causer de l'ombre ou de la distorsion le marge intérieure.	peut		certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

MÉLAMGES RELIGIZUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol.. 10

MONTRELL. MARDE, 6 AVRED 1547.

· No 27.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE.

1'Ami de la Religion.

Rome, 11 février 1847.

Pie IX, à l'approche du Carême, a donné une nouvelle preuve de sa sollicitude pour l'enseignement des peuples. Il était d'usage à Rome que chaque année, le jeudi qui précède la Quinquagésime, tous les prédicuteurs vinssent faire leur profession de foi en présence du cardinalvicaire et recevoir ses avis. Cette année, par une invitation spéciale, le Saint Père les a mandés au Quirinal. Tous devaient s'y trouver ce matin à huit heures. Ils étaient fort nombreux, car outre ceux qui sont destinés à prêcher dans les basiliques, dans les églises paroissiales et collégiales, on avait appelé ceux qui doivent en ce saint tems annoncer la parole de Dieu dans les couvens, et on y avait joint tous les cures. Les uns et les autres, convoqués dans la vaste galerie du Quirinal, attendirent quelques instans, puis se formèrent en cercle autour de Mgr. Canali, patriarche de Constantinople, vice-gérent du cardinal-vicaire, devant qui un religieux lut lentement, et à haute voix, la profession de soi de Pie IV, qui résume la doctrine de l'Eglise sormulée au Concile de Trente. Tous répétaient ensemble, et l'une après l'autre, ces paroles solennelles. Ensuite chacun de nous alla baiser le livre, et promettre, la main sur le texte sacré, de vivre et de mourir dans cette doctrine, et de n'enseigner qu'elle. Nous nous relevons alors et nous sommes introduits dans la salle du trône. Le Snint-Père n'était pas encore présent, et j'eus le tems de considérer cette imposante assemblée où se montrait, sous les vêtemens divers du clergé séculier et des ordres religieux, la variété et l'unité de l'Eglise. Mais le Vicaire de Jésus-Christ paraît, et tous inclinés nous recevons à genoux sa bénédiction. Il s'asseoit sur son trône, et de la main nous fait un signe de nous relever. Je renonce à vous exprimer la séronité, la douceur et la majesté de son visage. Ses regards étaient animes de l'amour le plus tendre, et toute sa contenance respirait à la fois le sentiment de l'autorité et de la paternité. Il a commencé par saire ressortir l'importance du ministère de la parole, en exposant en peu de mots l'origine, la nature et la propagation de la parole divine. Il nous a montré le Verbe dans le sein du Père, puis incarné parlant aux hommes, choisissant ses apôtres, et répandant sa lumière par cux,par leurs successeurs et leurs représentans jusqu'aux extrémités du monde. "C'est ainsi qu'à votre tour, a-t-il dit, vous avez à l'annoncer. Recevez mission du premier pasteur, et que l'esprit de Dien vous inspire. Spiritus Domini super vos." Ensuite il nous a fait voir les disserentes manières d'annoncer la parole de Dieu. " Vous l'annoncerez avec force ou avec douceur. Si c'est avec force, vous romprez les liens qui enchaînent les ames aux vanités de ce monde; si c'est avec douceur, vous rappellerez au bereail la brebis égarée. Je ne puis rendre l'accent de donceur et d'amour avec lequel il nous a fait sentir le bonheur de ramener par la charité un pécheur dans le sein de l'Eglise. Après avoir ainsi fait voir la graudeur de la parole divine, et les voies qu'elles emploie pour se communiquer, le Vienire de Jésus-Christ a mis sous nos yeux la condition indispensable pour prêcher avec fruit, savoir l'imitation du divin modèle. "Jesus empit fucere et docere, a-t-il dit. Il faut qu'il en soit ainsi de vous, mes frères: vos paroles ne fructifieront qu'autant qu'elles seront appuyées par votre exemple. Je vous recommande surtout l'exercice d'une charité mutuelle et la sainteté des mœurs." Il daigna entrer sur ce double point en des développemens tout paternels; puis il ajouta: "Si vous faites ainsi, vous combattrez efficacement les deux plus grands maux de la société moderne, la vanité de l'esprit et l'endurcissement du cœur." Il termina cette touchante allocation en nous donnant mission expresse d'annoncer aux fidèles la parole divine, et en appelant sur nous, par la benédiction apostolique, l'essusion de l'Esprit saint qui embrassait les Apôtres. Pie IX, en nous parlant, avait évidemment conscience de l'auguste mission qu'il remplit au nom de Dieu sur la terre, et nous l'avons quine profondement penetres de celle dont il nous a investis, et pour laquelle il nous a inspiré un renouvellement de force, de zèle et d'espérance.

L'édit du Caréme vient de paraître. S.E. le cardinal-vicaire y déclare que pression; et aussi l'usage qui en a été fait en Canada depuis 1800 jusqu'en Sa Sainteté aurait désiré rétablir, pour ce tens de pénitence, l'ancienne 1831. On y verra que les protestans de cette province; et les protestans seuls,

discipline, mais que les intempéries de la saison, la disette de plusieurs denrées et le prix élevé des autres, l'ont déterminée non-seulement à maintenir les adoucissemens accordés durant les dernières années, mais encore à y en ajouter quelques autres. Il insiste néanmoins sur l'obligation du jeûne pour tous les fidèles capables de le supporter.

──|0|0 ����:0:**──**

Au cher Frère Directeur et autres Frères des Ecoles Chrétiennes établies à Québec.

Chers Frères,

Nous les soussignés président et membres du comité de l'Ecole du soir tenue par vous, saisissons l'occasion qui se présente aujourd'hui où vous jugez à propos de discontinuer pour cette saison votre Ecole du soir, pour vous prier d'agréer nos plus sincères remercimens et vous témoigner les marques de notre plus profonde reconnaissance pour la bonté que vous avez eue de travailler avec autant de zèle et d'activité que vous l'avez fait à notre instruction et éducation, depuis l'ouverture des classes du soir jusqu'à ce jour.

Les biensaits de l'Education sont incalculables, et le court espace de tems que nous avons employé à notre instruction, nous a mis en état de juger de

ces hienfaits et de les apprécier.

Les fruits que nous avons retirée des instructions que vous avez bien voulu nous donner, et les progrès que nous avons faits, ont été bien au-delà de nos espérances; mais ce n'est pas à nos faibles talens que nous devons les attribuer, mais bien à l'habileté de nos généreux intituteurs, de ceux qui non contents de consacrer leurs jours à l'instruction de la jeunesse, ont encore bien voulu dévouer leurs veilles à notre instruction.

Nous n'avons qu'un regret à exprimer, c'est celui d'être forcés de nous séparer de vous pendant un certain temps; mais nous ne pouvons vous dissimuler que notre plusgrande joie sera lorsque nous serons appelés de nouveau à profiter, sous vos auspices, des bienfaits que l'Education peut procurer.

En terminant, permettez-nous de vous faire nos vœux les plus ardens pour

votre bonheur présent et futur.

Nous avons l'honneur d'être, Chers Frères, avec la plus grande considération, Vos très-humbles et très-dévoués serviteurs,

J. Urbain Matte, président, F. X. Drolette, vice-Antoine président, Paquet, J. Btc. St Laurent, Prudent Vallé, Siméon Delisle, Louis Lépine, Paul Trudel Charles Racine, Jean Trudel.

E. Odilon Boulet, Secrétaire.

Augustin Matte, Sous-secrétaire.

Québec, 27 mars 1847.

Journal de Québec.

NOTE SUR LES BIENS DES JÉSUITES

APRÈS LEUR SUPPRESSION.

El depuis le rétallissement de leur ordre.

L'année dernière, pendant la session du parlement, il fut question de déterminer l'emploi des biens du ci-devant ordre des Jésuites. Les Evêques réclamaient ces biens pour l'éducation catholique de la province, et ils présenterent, à cette fin, une humble requête aux différentes branches de la législature, l'accompagnant d'un mémoire solidement écrit et qui démontrait d'une manière claire, ce nous semble, que ces biens ayant été originairement acquis ou donnés pour la propagation de la foi catholique chez les sauvages, et l'éducation catholique dans la Colonie, l'équité exigenit que puisque le gouvernement les remettait pour être employés a atteindre leur but primitif, ils tussent confiés aux mains des Evêques qui seuls peuvent le remplir complètement. Cependant les membres du ministère et plusieurs membres de la législature soutenaient absolument que les protestans devaient avoir leur part de ces biens, en proportion du nombre de leur population; nous n'entrons pas dans le mérite de cette question qui fut assez discutée dans le tems sur les journaux, et parce que d'ailleurs, comme dit le célèbre fabuliste, la raison du plus fort est toujours la meilleure. Mais nous avons pensé qu'il serait intéressant pour le public, de connaître l'emploi qui a été fait des biens des Jésuites par les Gouvernemens, tant protestans que catholiques, dans les pays où il existait des établissemens de cet ordre, à l'époque de sa suppression; et aussi l'usage qui en a été fait en Canada depuis 1800 jusqu'en

est question de les faire entrer encore en partage avec les catholiques, il nous les biens seront enlevés aux Jésuites, mais sans préjudice de leurs charges, semble qu'il est de la plus stricte équité de commencer par mettre de côté de l'intention des fondateurs, et des portions alimentaires des individus etc. pour les catholiques seuls, et avant de parler de partage, une somme égale à celle qui a été donnée aux protestans, soit pour objets religieux, soit pour pensions, soit pour services inconnus etc. etc. etc. On y verra figurer la jolie petile somme de £36,762 12 43 sans compter les frais de régie, les capitaix dûs, les réclamations contre le collège McGill etc. etc. etc. qui font monter le tout à £47,244 7 31. Nous avons pris pour guide, un rapport fait en 1832 à la Chambre d'Assemblée, le 7 février, lequel se trouve dans les journaux, appendice Ii. Il y a cependant dans les calculs de ce compte rendu quelques omissions et erreurs d'addition que nous n'entreprenons pas de corriger.

Les biens que possédaient les religieux de l'Ordre de Jésus avant œur suppression dans le siècle dernier, leur appartenaient en qualité de biens corlésiastiques, et cette possession et dénomination étaient admises, et protégées par les lois dans tous les pays catholiques. Dans les pays non catholiques, ces biens, ou étaient regardés, d'après des traités, comme biens ecclésiastiques, et en cette qualité, sous la sauvegarde des lois (ainsi dans la partie de la Silésie et de la Pologne soumise à la Prusse, - dans la partie de la Lithuanie soumise à la Russie d'après les pacta conventa) ou ces biens étaient regardés comme de simples possessions appartenant à des particuliers, ou même à une congrégation catholique, et se trouvaient dans la même condisson que tous les autres biens des particuliers.

I ° . Lorsque Clément XIV supprima l'ordre de Jésus en 1773 par le Bref Dominus ac Redemptor, il se réserva d'appliquer à des œuvres pies, et selon les intentions des fondateurs, les biens-fonds on les revenus de la société

éteinte.

Quant aux individus, le Pape les laissait libres d'entrer dans d'autres Ordres religieux, ou de rester dans le monde comme prêtres séculiers, assignant à chacun de ces derniers une pension convenable sur les revenus de la maison

ou du collége où ils demeuraient etc.

Quant aux profès de l'ordre, le Pape leur donnait de plus la faculté de demeurer jusqu'à leur mort, dans les maisons où ils habitaient auparavant à certaines conditions etc, " de manière que les maisons évacuées pussent être " converties à de pieux usages suivant ce qui paraîtra plus conforme, en tems "et lieu, aux saints Canons et à la volonté des fondateurs," etc. etc. (texte du bref Dominus ac Redemptor.)

En éffet suivant ces dispositions, les biens des Jésuites à Rome et dans l'Italie furent employés en œuvres pies ou religieuses, et leurs colléges, selon l'intention des fondateurs, consacrés à l'éducation etc. Il existe un bref de Clément XIV du 3 avril 1774,où sprès avoir fait l'élogu de l'état flerissant dans lequel les Jésuites ont laissé le collège et le Séminaire Romain, il destine ces deux établissemens à l'éducation comme auparavant (seulement le Pape fut obligé d'ajouter une somme annuelle aux revenus du collége qui, suffisant aux Jésuites, ne suffisaient pas pour l'entretien des nouveaux professeurs.)

Mais quand l'Ordre de Jésus fut rétabli solennellement par Pie VII en 1814 alors ce Pape, et depuis, ses successeurs, rendirent aux Jésuites leurs anciennes possessions. Le 7 août même, jour où fut publiée la bulle de festauration de l'Ordre, sollicitudo omnium ecclesiurum, etc. en présence de plus de 50 vieux Jésuites, le cardinal Pacca fit lire un édit du Souverain Pontife qui ordonnait la restitution des capitaux existans des biens de l'Ordre, et des dédommagemens pour ceux qui auraient été aliénés. (Ami de la Retigion. Tome 11e. page 215.) Plus tard Léon XII rendit aux Jésuites le Collège Romain.

(Bref, Cum multa in urbe, 17 mai 1824.)
II . Parmi les princes catholiques, les uns avaient supprimé l'Ordre des Jésuites dans leurs Etats avant le Bref de Clément XIV, les autres ne les supprimèrent que conformément au bref d'abolition; chez les uns et chez les autres les biens de ces Religieux qui ne pouvaient plus légalement appartenir à l'Ordre supprimé par l'autorité de la puissance ecclésiastique ou civile ou de toute les deux conjointement, surent généralement appliqués ou du moins censés appliqués aux œuvres pies, l'éducation, les missions, etc.

Dans les états non catholiques, les biens des Jésuites furent généralement et à peu d'exceptions près dont nous parlerons, abandonnés entre les mains

des membres existans de l'Ordre supprimé.

PORTUGAL ET ESPAGNE.

Et d'abord parmi les princes catholiques qui supprimèrent les Jésuites avant la décision de Rome, c. à. d. les rois de Portugal, de France et d'Espagne; le roi de Portugal ou plutôt Pombal, son Ministre tout puissant, sans aucun respect pour les lois divines, ecclésiastiques et civiles, et même pour les droits les plus saints de l'humanité, s'empara arbitrairement des biens des Religieux dépossédés, et tout en affichant de consacrer ces biens, de source ecclésiastique ou religieuse, à des œuvres pies, il en enrichit ses créatures.

Lorsqu'en 1829 don Miguel, alors Roi de Portugal, rappela des Jésuites Français dans ses Etats, tous les anciens biens des Jésuites étaient passés entre les mains d'autres Ordres religieux, ou d'ecclésiastiques, ou servaient à l'entretien d'établissemens publics d'éducation.

Les nouveaux Jésuites étaient en petit nombre, on leur rendit leur ancienne maison de St. Antoine à Lisbonne, où avaient autrefois habité St. François Xavier et les PP. Simon Rodriguez, Louis Gonzalez, de Camera, Ignace Azévédo etc. etc, et plus tard le 9 janvier 1832, don Miguel signait l'édit qui les remettait en possession de leur ancien collége des arts à Coïmhre, ils en furent expulsés par un édit de don Pedro du 24 mai 1834.

Le Roi d'Espagne Charles III, dans sa fameuse pragmatique sanction du

à quelques très-minces exceptions près, en ont profité. Comme aujourd'hui il 2 avril 1767, par laquelle il supprime les Jésuites dans ses Etats, statue que et plus loin : " Quant à l'administration des biens de la Compagnie, et l'ap-" plication équivalente qui en doit être faite à des œuvres picuses, je me réserve d'y pourvoir, etc.'

Son successeur Charles IV entra en composition avec le Pape pour l'emploi légitime de ces biens, et du consentement des deux puissances, une partie en fut aliénée et appliquée en œuvres pies, ainsi que le revenu des au-

tres hiens non aliénés et la ssés à la masse.

En 1816, lors du rétablissement solennel des Jésuites en Espagne par Ferdinand VII, on appliqua d'abord à l'entretien des Pères le revenu des biens reștés à la masse; mais bientôt par différens décrets,le Roi rendit aux Jésuites la propriété de leurs anciennes possessions.

La dernière tempête révolutionnaire, qui a ensanglante l'Espagne, a emporté l'ordre des Jésuites avec tous les autres ordres religieux de la Péninsule.

NAPLES, SIGILE ET FRANCE.

Le roi de Naples qui suivit l'exemple, ou plutôt les ordres de son père Charles III roi d'Espagne, en expulsant les Jé-uites, disait dans un édit du 28 juillet 1768: "La souveraine puissance que nous tenons de Dieu nous ayant permis d'expliquer et de commuer la volonté de ceux qui en laissant leurs biens à la susdite Compagnie de Jésus, ont prétendu les destiner à l'utilité spirituelle de leurs concitoyens, par le moyen des œuvres auxquelles la Compagnie faisait profession de se livrer, nos soins ont établi des écoles publiques, des colléges gratuits etc. etc.

Rétablis en Sicile par le même Ferdinand en 1802, les Jésuites rentrèrent dans une partie de leurs biens non aliénés, le Gouvernement ou la libéralité des particuliers suppléa le reste. Rétablis à Naples en 1820, ils furent com-

blés des bienfaits du Roi etc.

En France, les biens des Jésuites furent saisis par arrêt des Parlemens, ostensiblement dans le but d'acquitter la dette du P. Lavalette, mais en réalité, pour détruire plus sûrement l'Ordre de Jésus dans les états du Roi très-chrétien. En effet les Jésuites une fois détruits, leurs biens qui étaient de sondation ecclésiastique ou pieuse, furent déclarés, par des arrêts du Parlement, édits et lettres patentes du Roi, affectés aux œuvres pies, éducation de la jounesse, missions ou autres, selon l'intention des fondateurs. Dans l'ouvrage intitulé: Recueil par ordre de dates des arrêts.. du parlement de Paris touchant les Jésuites de 1761 à 1765 (Paris 6 vol. in 4° . chez Simon,) on trouve tous les actes, arrêts, édits etc. qui appliquent les biens des Jésuites aux colléges, qu'ils dirigeaient, et porte que ces colléges étaient passés en d'autres mains, 10. soit d'une Congrégation religieuse, comme celle des Pères de l'Oratoire mis en possession des coiléges de Lyon, de Tournon et de plusieurs autres, 20. soit en les mains de prêtres séculiers comme les collèges de Paris, d'Amiens et autres. Ces colléges sont de nouveau confirmés dans la possession des anciens biens par des édits et lettres patentes particuliers pour un ou plusieurs colléges, ou par des dispositions générales, comme on le voit dans l'arrêt du 23 avril 1762 et l'arrêt du 28 aout 1762. Celuisei met en avant le grand principe sur lequel tous les différens arrêts de la cour sont appuyés: ces arrêts, dit-il, sont fondés sur un motif d'équité qui dicte tous les arrêts de la cour: ce motif est qu'il est juste que les revenus des biens destinés pour un collège soient employés au profit de ce collège.

Les créanciers des Jésuites ayant fait opposition, le Roi et le Parlement confirment les colléges dans la pos ession de leurs biens par des lettres pa-

tentes du 21 novembre 1763, dont voici quelques clauses :

Art 1er. Tous les biens mobiliers ou immobiliers, sans exception, donnés, acquis on légnés à quelque titre que ce soit, aux collèges ci-devant desservis par la dite Société de Jesus, ou qui se trouveront dans les dits collèges et lieux en dépendans, sans exception, ainsi que tous terrains et bâtimens faisant partie des dits colléges, leur appartiendront à perpétuite en pleine propriété, sans qu'ils puissent être compris en quelque forme et manière, ou sous quelque prétexte que ce puisse être, dans la poursuite des biens de la dite Société, faite à la requête des syndics de ses créanciers etc.

Art. 2e. Les dits biens demeurerent chargés de toutes les fondations et

autres charges quelconques bien et valablement établies, etc.

Dans l'art. 4e., le parlement accorde quelque satisfaction aux créanciers... collège Louis-le-Grand à Paris leur paiera 300,000 fr., le collège de la Trinité à Lyon, 250,000, Celui de la Flèche, 100,000, Celui de Rheims 40,000, et les autres collèges, une année de leur revenu. Et non seulement le Gouvernement français voulait que les biens des colléges fussent employés à-l'éducation chrétienne, selon leur destination; mais aussi qu'ils servissent à remplir les autres charges imposées par les fondateurs. On le voit dans l'article 2e. des lettres patentes du 21 novembre 1763, citées plus haut, et par arrêt du Parlement de Paris en date du 22 juillet 1763 ; il est ordonné qu'on examinera les titres de quelques établissemens de Jésuites qui étaient chargés de mission au profit de quelques villes ou bourgs, afin que l'on puisse constater si ces fondations existent, et si elles ont été valablement établies, et en ce cas, régler la manière dont il sera pourvu à l'acquittement de cette charge sur les biens des collèges qui en peuvent être tenus, etc. Pour remplir ces deux importans objets, le Procureur Général a cru devoir etc.

Pour ce qui regarde les biens des missions étrangères desservies par des Jésuites, ces biens passèrent presque tous de leurs mains dans les mains des Lazaristes ou des Messieurs des missions étrangères de Paris, qui leur succédèrent dans ces fonctions; ainsi à Constantinople, Smyrne; en Syrie, à tros des Missions Etrangères etc. etc. etc.

Les États catholiques, oui no supprimèrent les Jésuites qu'en vertu de la décision de Clément XIV, s'arrangèrent presque tous avec le Pape sur l'emploi à faire des biens de l'ordre detruit.

ALLEMAGNE ET POLOGNE.

En Allemagne, l'empereur Joseph II, entraînant presque malgré elle l'impératrice Marie Thérèse sa mère, consentit enfin à la bulle de suppression mais à condition que les biens des Jésuites lui seraient abandonnés. C'était un marché à peu près semblable à celui que fit le traitre Judas en vendant son maître: Quid vultis mihi dare,el ego illum vobis tradam? Sans dou'e la noble Augleterre n'aurait pas voulu chercher un modèle dans un si ignoble exemple.

Il faut dire cependant, que nulle part les membres de l'Ordre supprimé ne furent traités avec plus de distinction et de munificence, que dans les Etats de l'impératrice Marie Thérèse. Tous curent des pensions suffisantes; les principaux, de riches bénéfices; un grand nombre, des fonctions honorables

et lucratives.

Il en fut à peu près de même pour le traitement des ex-Jésuites dans les

Etats de Genes, de Vénise, du roi de Sardaigne etc. etc.

Dans ces derniers Etat (royaume de Sardaigne et de Piémont) depuis 1814 que les Jesuites y ont été retablis, ils ont éprouvé la munificence des monarques qui leur ont foudé pinsieurs collèges, et ont pris à tâche de leur rendre ce qu'ils ont pu des anciennes possessions de la Compagnie, -ainsi entre autres, Pancien collège de Sainte-Thérèse à Cagliari rendu aux Jésuites en 1834. L'Eglise et le collège Dora Grossa à Turin rendu en 1833.

En Pologne l'acceptation du bref destructif éprouva de grandes difficultés; beaucoup de sénateurs proposaient de ne point y accéder-Un autre embarras, c'est que le Pape ayant recommandé de répartir les biens des Jésuites entre les Ordres religieux les plus pauvres, la république réclamait contre cette

répartition. (Journal historique et littéraire 138 p. 344.)

-Le roi de Pologne en sa qualité de chef de la commission d'éducation nationale, désigna parmi les Jésuites, les sujets les plus capables pour être à la tête des maisons d'instruction publique, on donna aux autres des pensions

La commission établie en Pologne pour administrer les biens des Jésuites, régla qu'on ne pourrait pas en acheter pour moins de 300,000 flor, polonais à la fois; il n'y avait que de grands seigneurs qui pussent acheter. Il est évident que par cette condition on avait voulu menager à la Compagnie la plus grande facilité de rentrer dans ses biens, si plus tard, le Saint-Siège venait à la rétablir.

ANGLETERRE, PRUSSE ET RUSSIE.

Dans les Etats non catholiques, où ils n'avaient pas une existence 1égale, comme en Angleterre, en Hollande etc., les Jésuites conservèrent leurs biens comme particuliers; nous en parlerons tout à l'heure.

Les Etats non catholiques où par suite de traités publics, ils étaient recon-

nus par le Gouvernement, étaient la Prusse et la Russie.. Le roi de Prusse, Frédéric II, s'était engagé à conserver la religion catholique dans les pays nouvellement acquis, la Silésie et une partie de la Pologne. Il ne consentit pas à laisser publier en ses états le bref destructif de Clément XIV; il négocia même secrétement avec le Pape, pour garder les Jésuites in statu quo "Je vous enjoins de n'altèrer en rien l'état spirituel et temporel de ces Pères (des Jésuites;) mais plutôt de laisser tout in statu quo.

Il est vrai que plus tard, cédant aux importunités de l'évêque de Breslau son parent, il consentit à ce que les Jésuites fussent sécularisés, tout en les conservant à la tête de l'instruction dans ses états catholiques. Ces Pères s'éteignirent peu à peu, ne recevant pas de novices pour se perpétuer.

Il n'en fut pas de même en Russie, où l'impératrice Catherine II, non contente d'avoir empêché la publication du bref de Clément XIV, obtint plus tard que les Jésuites pussent recevoir des novices et continuer à vivre en religieux. Non seulement elle leur laissa leurs biens, mais elle déclara par un Ukase passé en plein senat, que les biens qui appartenaient aux Jésuites dans ses nouveaux états (Russie blanche,) seraient pour toujours déchargés d'impôts. (1774.)

-On sait pourquoi et comment Alexandre 1er. détruisit l'ordre de son aïcule (voyez Crétinau-Joly, hist. de la Cie. T. VI chap. 1er.)

En Hollande le gouvernement laissa les Jésuites, après l'extinction de leur ordre par le pape, en possession de leurs biens et de leurs ministères; à Maestricht on exigen même qu'ils conservassent leur habit, et continuassent leurs fonctions de professeurs—Dans ce pays,les ex-Jésuites se transmirent les uns aux nutres les biens, maisons, Eglises etc. jusqu'au rétablissement de la Cie. en 1814.

En 1828 quelques contestations étant survenues au sujet de la possession de certains biens ecclésiastiques en Hollande, le pape Léon XII déclara, et fit publi r par son internonce Mgr. Ciamberlani que toutes les missions (sondations d'Eglises, de maisons etc) qui avaient appartenu à la Compagnie, devaient lui être conservées ou restituées.

En Angleterre, les Jésuites, qui depuis le commencement du 1Se, siècle avaient commencé avec leur propre argent ou celui que leur fournissaient de pieux catholiques, à acquérir des maisons, petites chapelles etc., continudrent, après 1773, à exercer leur même ministère, en conservant toutes leurs possessions qu'ils se transmettaient les uns aux autres; en 1803 les Pères du collège de Stonyurst s'étaient réunis aux Jésuites de Russie, ils formèrent qui en a été fait.]

Beyrouth etc. en Chine.à Macoo etc. les Lazaristes ; à Pondichery les Prê-] de jeunes prêtres pour succéder aux vieux Jésuites qui occupaient encore les anciennes missions. Et à l'occasion d'un différend élevé entre quelques ecclésiastiques anglais et les Jésuites de ce collège, le cardinal Litta, préfet de la propagande, écrivait à Mgr. Gibson, vicaire apostolique du district du nord, qu'il cut à se rappeler la règle 22e. donnée par Benoît XIV sur les missions anglaises et dont voici les termes! "Que l'on ne change rien touchant les fondations, et que les prêtres tant séculiers que réguliers demeurent en possession de celles qu'ils occupent maintenant."

En 1773 non seulement le gouvernement anglais semblait fermer les yeux sur l'existence des Jésuites dans la Grande-Bretagne et sur leurs possessions, et la transmission paisible de leurs biens, mais il les soutint même contre les menées d'agens secrets envoyés en Angleterre par leurs ennemis d'Italie. Ce qui sesait dire à Frédéric roi de Prusse écrivant à d'Alembert le 7 Janvier 1774; "Je ne suis pas le seul qui ait conservé les Jésuites, les anglais et l'impératrice de Russie en font autant, et même dans ces trois états Londres fait corps ensemble. - (Œuvre de d'Alembert, Tome XVII, p. 378.)"

En 1762, au moment où les parlemens de France proserivaient les Jésuites, et leur enlevaient si indignement leurs biens, les anglais s'emparaient de la Martinique, et sous leur bienveillante protection, les Jésuites de cette île vendaient leurs possessions à des sujets du gouvernement britannique moy-

ennant la somme de trois ou quatre millions.

Voici un trait qui montre bien la loyanté et la générosité du gouvernement

anglais envers les religieux du culte catholique:

-L'empereur de la Chine, Kang-hi, ayant été guéri d'une maladie grave par le F. Bernard Rhodes, condjuteur Jésuite, il donna par reconnaissance, quelques lingots d'or aux Jésuites de Pékin; ces lingots vendus produisirent la somme de 200,000 fr. Les supérieurs de la mission placèrent cette somme sur la compagnie anglaise des Indes, à la scule condition que la rente annuelle (de 12, 000) serait appliquée à tous les Jésuites missionnaires de la Chine ou des Incles qui se trouvernient dans le besoin. Au moment de la destruction de l'ordre de Jésus, la compagnie anglaise fut sur le point d'imiter certains princes catholiques. Elle confisqua les 200,000 fr., cessa d'en servir les intérêts aux Jésuites, pour les consacrer aux services des hôpitaux-les ex-Jésuites de Pondichéry réclamèrent à Londres: et les gouverneurs de la com-pagnie anglaise écrivirent à leurs mandataires, que si d'autres gouvernemens avaient commis une faute grave contre le droit des gens, ce n'était pas une raison pour la compagnie des Indes de les imiter.—Les directeurs ordonnérent que la somme sut conservée intacte et la rente payée; ils enjoignirent même le remboursement de 3 années d'arrérages. - A la mort du dernier Jésuite à Pondichery en 1813, la congrégation de propaganda fide de Rome, décida que cette somme serait appliquée aux missions de la Chine.

CANADA.

On sait que Lord Amherst avait obtenu du gouvernement anglais de recueillir l'héritage des Jésuites, pour les services éminents qu'il avait rendus pendant son commandement en Amérique, mais la difficulté de la réalisation de ce projet le sit abandonner. On conserva non seulement les biens, mais même les revenus qui ne furent jamais mêlés avec ceux du gouvernement. Il semble qu'une providence spéciale a veille à la conservation de ces biens, pour qu'un jour, ils retournassent à leur destination première, savoir la propagation de la foi et l'éducation catholique.

Une partie de ces biens a été vendue, et un montant considérable d'argent provenant de ces ventes, (£11,396 9 71) est resté entre les mains des acquéreurs et dont, nous supposons, ils payent annuellement l'intérêt au gouvernement. Une autre partie des biens est occupée pour des usages publics, et paraît

ne donner aucun revenu-en voici la liste.

A Québec le collège est occupé comme casernes, et le terrain sert pour 'exercice des troupes.

Le terrain sur lequel était située l'Eglise, est occupé et sert de marché à bois. Un terrain de figure irrégulière près de la prison, est occupé par la société du seu pour une bâtisse où elle dépose une nompe pour les incendies. Un terrain situé rue des Ramparts, a été accordé aux congréganistes de

Notre-Dame de Québec par lettres patentes du 19 novembre 1817.

Un autre terrain rue des Ramparts a été accordé à l'école nationale par lettres patentes en date du 5 juillet 1830.

Un terrain à la Vacherie est en la possession des Syndics de l'église de St. Roch.

Un autre terrain à la Vacherie sur lequel est construit l'hôpital de Marine. Remarque. Les deux lots dernièrement mentionnés, comprennent l'étendue de terrain qui se trouve entre la rue Panet et l'ancien pont Dorchester, et contient environ trois arpents.

Un autre terrain à la Vacherie contenant 30,341 pieds en superficie, est en la possession de l'église Episcopal.

Un autre terrain à la Vacherie est réservé pour une place de marché! Dans la cité de Montréal.

Toute la propriété, à l'exception de trois petits lots, est occupée par la salle d'audience, la prison, et un vaste champ de Mars.

Dans la cité des Trois-Rivières.

Une grande étendue est occupée comme casernes et marché public.

Au village de la Prairie.

Deux lots contenant un arpent chacun, sont occupés par une église protestante et un cimetière.

[Le tableau ci-joint montre l'état des revenus de ces biens, et l'emploi

TABLEAU GENERAL

de la DEPENSE et de la RECETTE des biens des Jésuites depuis le tems où le Gouvernement s'en est emparé en 1800 jusqu'à l'année 1831 inclusiveme DEPENSE.

Régie.												Education.								(5	1	Eglises Protestantes											
			Trésorie			Ī.		Ī.		~			uo ::	E	coles	Roya	ales de Gramm		nmai	·c.	<u>.</u>	r cont			éliee.		-1.2"	thigny	So	rel.	Chan	ibly]	-
	Visiter et Inspe teur.	cc- C	ensui ommi saire,		Commis	i. A	gents.	Avoc	ais.	Contin- gens.	Total d la Régie		Institution Royale.		Québec	c. N	lontr	ial. K	ingst	Total pd	Education.	Poursuites contre	McC	Episcopule		Feossaise							
831	200 0 199 0 28 16 136 0 365 0 365 0 366 0 181 0 195 0	150 150 150 150 150 150 150 150 150 150		000000000000000000000000000000000000000	00 0 00 0 00 0	52		105 98 1 139 1 176 1 24 7 1 50 87 25	6 3 8 1 14 0 17 0 14 9 0 0 12 0 0 0 4 0	60 15 36 9 38 8 1 3 10 75 5 50 0 195 6 1 84 18 91 2 1 256 10 1 315 4	156 14 150 0 150 0 150 0 350 0 30 0 3	0 3 0 0 7 7 10 11 0 2		28 28 3 23 6 3 6 3 1 1 40 6 3 6 3 6 3 6 3 1 3 6 3 6 3 7 3 8 4 8 6 3 8 6 6 3 8 6 6 6 6 6 3 8 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	32 4 4 4 1 4 4 2 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	4 4 4 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	22 4 28 15 82 4 82 4 82 4 4 82 4 4 82 4 64 8 4 4 82 4 4 82 4 4 82 4 4 83 4	i	22 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	4 733 4 786 4 851 4 1102 4 874 4 52 4 452 692 672 4 1225	13 0 4 3 13 0 18 3 6 6 8 6 4 4 4 4 4 2 4 2 17 1	200 0 300 0 80 0 200 0	0 0 0 0	280 7 15 5	7 6 156	7 0 (6.0	0 (100	00	200	2	20

- 1						- TT-04	,	1-20-	rre de	, ,	- 1.		ations.	•	. 1	ł		l	- 1		1	i		1
Années	Montréali ———	Nicol	et.	Hi	z]]. 	/ Eg	l pour lises.	Bear	aport.	3.33	oulins	rép	tal pot aration	2.5	Objets insonnus.		es et itaux.	Services connus.	in-	Pensions.	Chapeluins.	Total de la c	Généra épensa	Recette.
00 01 02 03 04 05 06 07	,																	(1) 64 18 100 0	9 0			64	18 9	
08 09 10 11 12 13 14 5 6 7 8 9	1000 0 0					6797 1300 580 15	9 10 0 (7 7 5 6	753	5 10	206 504			14 :	15	(3) 161 11 3 118 8 6 181 1 3 160 15 10	923 90	6 7 0 0	1054 12	21			156 611 1668 2231 2410 250 1349 7889 2027 2669 3974	14 2 11 3 8 6 1 3 15 10 0 0 2 6 13 0 7 9 8 3 3 8	967 0 1363 5 1557 4 1927 0 2026 3 2263 18 1941 10 2362 12 1 1847 13 1919 6 1333 9 3 958 9 3 16 14 1 675 17 1
345678901		100 (0 0	100	0 0 0 0	350 350	0 0	200			10 2 6 8 8	250	10 1 2 1 8 1	30.50		180 180 176	0 0 0 0 0 6 0		1	(4) 50 0 (200 0 0 322 2 0 125 0 0	(5) 760 18 10 222 4 4	2357 2612 2538 1238 797 2323 1369 3253 2758 2491	15 4 15 6 18 3 10 3 4 4 2 8 13 6 9 10 12 1	1211 1 1 635 12 1985 12 1 931 19 1896 11 3204 8 1686 7

RECAPITULATION. Régie, Education, Education,
Réclamation contre la succession McGill,
Eglises,
Réparation,
Objet inconnu,
Rentes et capitaux dus,
Services inconnus,
Pensions,
Chapetain,

Recette,

Dépense,

Balance, Si l'on ajoute à cette somme celle payée au Commissaire Général qui paraît avoir été

remise par lui savoir,

a balance qui doit rester en faveur des dits
biens est de, REMARQUES.

6121 16 10 8462 3 91

49583 14 3 47243 7 3}

£2340 6 113

(1) Cette somme a 6t6 payée à S. Sewell. (2) Cette somme a 6t6 payée à l'Honorable J. Sewell pour rem-

- bourser ses dépenses " pour avoir été en Angleterre en 1814 e être revenu en 1816.
- Les items dans cette colonne ont été payés au Commissair Général mais ont depuis été remis.
- Les items pour pensions sont composés d'une allouance fait à l'Honorable H. W. Ryland et à Georges Ryland, de la moi tié du salaire qu'ils avaient ci-devant, le ler. comme Trésorie et le second comme commis des biens des Jesuites, et d'un pension accordée à deux Demoiselles De Salabery.

Les items pour le Chapelain ont été payés au Révérend R Sewell, comme Ministre de la Chapelle de la Ste. Triuité Québec, avec arrérages depuis le 27 Novembre 1825.

Si vous remarquez ceux qui blament toujours, vous remarquerez que ce sont ceux dont personne n'a lieu d'être content.

BULLETIN.

Conversion.—Refus injuste à un député calholique de Wurtemberg.—Tristes nouvelles de la Chine.—Mission allemande du Missouri.—Société de Ste. Blandine. « Buptême d'une circussienne.—Nouvelles d'Écosse, d'Espagne, du Portugai et de la Cofrérie.

Le 19 janvier dernier, Mlle. Marie-Georgina Rintout, née à Londres le 22 août 1919, et élévée dans l'hérésie anglicane, a fait son abjuration entre les mains de M. Préfontaine, curé-doyen de l'Aigle, dans l'église de St. Martin de cette ville, au diocèse de Séez, et a reçu le baptême sous condition. Le dimanche suivant, 24 janvier, la nouvelle fille de l'Eglise catholique a été admise à faire sa première communon.

Le gouvernement de Wurtemberg vient de donner une nouvelle preuve de son mauvais vouloir pour les eatholiques; il refuse au conseiller de justice Wuest, nommé député à la chambre, le congé dont, en sa qualité de fonctionnaire public, il a besoin pour pouvoir prendre part à ses séances. M. Wuest est un fervent eatholique et un homme de loi fort distingué, dont le ministère redoute la droiture et les talens.

_L'Unian franc-comtoise rapporte ce qui suit:

"Voici le fragment d'une lettre adressée à un citoyen de cette ville, et datée de Pinang (Chine), le 27 octobre 1846:

" A l'instant même où j'écris, je reçois de Cochinchine, via Macao, les nouvelles les plus tristes et les plus affligeantes. Mgr. Lesèvre et M. Duclos, l'un et l'autre délivrés des prisons de Cochinchine à différentes époques, par les remontrances énergiques de deux capitai-1 es de bâtimens de guerre français, étaient repartis pour la Cochinchine, où leur présence était très-nécessaire en juin dernier. Ils sirent voile de Singapour, précédés et suivis de plusieurs barques cochinchinoises. Après huit à dix jours de navigation, ils purent débarquer, mais ils avaient à peine mis pied à terre qu'ils furent arrêtés, la barque saisie et tout son chargement confisqué. Quatre jours après, M. Duclos mourut, et Mgr. Lesèvre était conduit à la capitale pour y être jugé, au moment où notre correspondant terminait sa lettre. Son sort définitif est incertain. Les chrétientes de Basse-Cochinchine vont souffrir terriblement par suite de ces facheux événemens. Les hommes de l'embarcation sont tous des chrétiens, chefs de famille, qui vont entraîner toute leur parenté dans la persécution, la misère, la ruine, l'exil, et peut-être la mort. Que le bon Dieu daigne venir au secours de ces chrétientés, qui depuis si longtems gémissent et souffrent sous la main de fer de leurs injustes persécuteurs!!!

"BIGANDET, missionnaire apostolique."

—M. Melcher, de Vienne, v.caire-général de Missonri, où la colonisation allemande prospère d'une manière extraordinaire, ayant été envoyé en Allemagne par Mgr. Kenrick, évêque de St. Louis, afin d'engager, pour l'œuvre de sa mission, un grand nombre d'ecclésiastiques allemands, n'a pu jusqu'ici réunir que trois prêtres du diocèse de Strasbourg, avec lesquels il se rend à Rome, pour, de là, repasser en Amérique. Le zélé missionnaire n'a pas cependant perdu tout espoir d'augmenter le nombre de ses collaborateurs; il vient de faire au zèle de ses compatriotes un nouvel appel que publient les journaux catholiques les plus répandus en Allemagne.

-Nous lisons dans le Réveil du Midi:

"Une sête bien touchante était célèbrée dernièrement dans l'église métropolitaine. Plus de huit cent jeunes silles entourées d'une innombrable soule, se sont réunies pour consacrer au pied des autels par de simples et beaux cantiques, par l'attendrissant spectacle d'une communion générale, la sormation encore nouvelle de la société des filles domestiques. Lyon, ce soyer des bonnes œuvres, voyait depuis longtems dans son sein cette même société et ces mêmes sêtes, et Toulouse, la ville sainte, devait suivre son exemple.

"C'est sous la direction habile et infatigable de M. l'abbé Piéchaud, chanoine archiprêtre de la cathédrale, que s'est organisée cette société dite de Ste. Blandine. Son but est connu et béni de tous ; c'est de nourrir, de protéger contre les besoins matériels et surtout contre les écucils du monde, cette classe si utile et en général si intéressante des filles appliquées au service intérieur de nos maisons."

-Le 23 janvier dernier, dans la chapelle intérieure du palais de M. le baron Vincenzo Grazioli, a été baptisée et confirmée par S. Em. le cardinal Mattei, évêque de Frascati, une Circassienne du nom de Fatinie, âgée de 35 ans, née de parens inconnus. Le parrain et la marraine étaient S. Exc. le commandeur de Pio Grazioli et la comtesse Céline-Marie-Louise de Viella, veuve du comte de Divonne, maréchalde-camp et pair de France.

S. Em. le cardinal Mezzofanti et plusieurs nobles personnages assistaient à cette touchante cérémonie.

—D'après les derniers avis reçus d'Ecosse, le nord de cette portion du royaume-uni est en proie à une crise presque aussi alarmante que celle dont souffre l'Irlande elle-même. A Burghend, deux bâtimens chargés de farine pour l'exportation ont été pillés; dans plusieurs villuges des environs, des charrettes remplies d'avoine ont été arrêtées, et la population a montré une grande effervescence; les émentes commencent même à gagner le sud, et le gouvernement a été obligé de faire occuper militairement plusieurs districts.

-En Espagne, la combinaison ministérielle annoncée le 4 février est définitive; il n'y a de changé que le ministre de la guerre, c'està-dire que le général Pavia est nommé à ce département au lieu du généran Manso.

Dans la séance du 28 (le jour même de la formation du nouveau ministère), M. Cortina a demandé qu'il fût donné suite à une motion présentée par lui et tendant à faire déposer sur le bureau de la chambre tous les documens relatifs au mariage de l'Infante avec le duc de Montpensier. MM. Mon et Pidul se trouvaient seuls au banc des ministres lorsque M. Cortina a fait cette proposition : c'est M. Pidal qui a pris la parole et qui s'est retranché dans les incertitudes de la crise ministérieile pour refuser, au moins provisoirement, la production des pièces.

Le due de Sotomayor a développé, le 1er. février, le programme du nouveau ministère espagnol. Le cabinet annonce l'intention de gouverner sans sortir de la légalité, et d'accepter, dans l'acceptation la plus large, les exigences du système représentatif; il pose en principe que ni le gouvernement ni le peuple espagnol ne veulent acheter au prix de l'indépendance et de la dignité du pays la cordiale intelligence avec les nations étrangères; il promet des efforts soutenus pour arriver au réglement des différends entre l'Espagne et la cour de Rome; il admet les bases actuelles du système tributaire, en reconnaissant toutefois la nécessité d'améliorations et d'économies; enfin, il garde le silence sur deux questions aussi importantes qu'ardues, celle de l'amnistic et celle de la législation à donner à la presse.

-Les derniers avis du Portugal, en date du 25 janvier, sont d'une nature alarmante.

L'alliance entre les révolutionnaires et les miguélistes est un fait désormais accompli. Le parti révolutionnaire aux abois a fait bon marché de la seule objection qui cût entravé jusqu'ici la fusion complète: il a consenti à ce que don Miguel fût proclamé roi. Ce prince, de son côté, s'engage à octroyer, des son avenement, à ses fidèles Portugais, la grande panacée des néc-absolutistes, c'est-à-dire une Constitution basée sur les traditions antiques de la monarchie et en rapport avec les progrès du siècle.

Dans le cas où don Miguel mourrait sans postérité, le marquis de Loulé, oncle de la reine dona Maria, est déclaré héritier du trône.

Les principaux emplois seront répartis entre révolutionnaires et miguélistes.

Telles sont à peu près les clauses du traité conclu entre les deux partis.

Cette convention une sois arrêtée, le commandement de toutes les

continue à occuper Oporto, et le général Povons, vieux chef miguéliste, qui s'est rendu dans le Beira, où il conserve quelque influence.

Le plan des coalisés paraît être de renouveler la guerre dans les provinces déjà pacifiées en les inondant de gnérillas qui éviteront soigneusement d'en venir à une action décisive avec les troupes de la Reine, mais se contenteront de les harceler sur tous les points et d'intercepter leurs convois.

On assure que Manuel Passos est parti pour Rome, afin d'aller complimenter don Miguel an nom de la junte d'Oporto, et de presser le départ de ce prince pour le Fortugal.

D'après l'Espagnol, les négociations engagées entre les chefs miguélistes et les révolutionnaires n'auraient encore eu aucun résultat.

-Les dernières correspondances reçues du Cap portent la date du 5 décembre. A cette époque, l'aspect des affaires permettait de présager le prompt rétablissement de la paix sur les frontières. Les Cafres faisaient presque tous leur soumission. Une partie du territoire de Gaïka devait passer sous la domination britannique, destinée à s'étendre désormais de l'embouchure à la source de la rivière Key.

-L'annonce d'un instituteur à Chateauguay est arrivée trop tard pour ce numéro. Au correspondant de Ste. Elizabeth .- Nous avons envoyé votre lettre à l'Instituteur _demandé.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

-Nous apprenons que la chapelle catholique de Douglass-town, district de Gaspé est brûlée le 14 mars,pendant l'absence du missionnaire. $J. de \, Q.$ FRANCE.

-Un sermon, pour l'Œuvre des Crèches du 1er. arrondissement, sera prêché par M. l'abbé Coquereau, chanoine du chapitre royal de Saint-Defevrier 1847, à deux heures.

Après le sermon, salut solennel et bénédiction.

Les Crèches du 1er. arrondissement, (rue Fauquet, 5 ; rue du Faubourgdu-Roule, 12; rue Saint-Lazare, 148; et rue Saint-Honoré, 357) ont étendu leurs biensaits sur plus de 500 samilles pauvres, et comptent déjà 34,000

Les Crèches ne sont encore soutenues que par la charité.

On peut les visiter les jours non fériés. On y trouve les écrits relatifs à l'organisation, à la tenue et à la surveillance de ces utiles établisemens.

Un bref du Saint-Père accorde des indulgences aux personnes qui secourent la Crèche: " Peramanter elargitus est "

-Une assemblée de charité en faveur de l'Œuvre du Placement gretuit,

aura lieu aujourd'hui dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice. A deux heures et demie précises, le sermon sera prêché par M. l'abbé

Le Dreuille, directeur de l'Œuvre. Cette Œuvre a pour but de procurer de l'occupation aux personnes qui

n'en ont pas, et des sujets capables à ceux qui les emploient. Depuis deux ans et quelques mois, elle a placé, en France et à l'étranger,

plus de quarante mille personnes, d'age, de sexe et d'état divers. L'Œuvre est organisée aujourd'hui de manière à placer gratuitement soixante mille personnes par année sans une notable augmentation de dé-

L'Œuvre du Placement gratuit, intermédiaire bienveillant entre toutes les classes, n'a d'autres ressources que les souscriptions et offrandes volontaires de chacun. Comme elle oblige selon ses forces, sans exception de rang, de position, de religion, de sexe, d'opinion, ni de pays, elle fait appel à tout

le monde.

PRUSSE.

-Voici de nouveaux détails sur le conflit qui s'est élevé entre le tribunal aupérieur de la province de Silésie et le consistoire épiscopal de Breslau, tels que nous les trouvons dans une lettre qui nous est écrite de cette ville.

Le consistoire épiscopal a pour principale attribution le jugement des causes matrimoniales en ce qui concerne le lien sacramentel, qui n'est ni ne peut être du ressort des tribunaux civils. Celui de Silésie s'étant adressé directement, et en déclinant l'autorité épiscopale, au consistoire pour en recevoir le compte-rendu des sentences qu'il avait prononcées en ces matières, en a reçu le refus de transmission dont nous avons parlé, et qui était d'autant plus à sa place, que l'évêque avait déjà en soin de le transmettre au ministre des cultes, dans lequel seul il reconnaît le dépositaire et l'organe du droit de l'Etat circa sacra, et non point in sacra. Le tribunal, comme nous l'avons dit, a eu recours à la force publique, et a fait crocheter, en présence de Mgr. de Latussek, évêque-suffragant du diocèse et président du consistoire, les armoires où étaient déposés les régistres des affaires jugées on pendantes en core, et le commissaire chargé de cette odieuse opération les a emportés sans putre opposition que les protestations du prélat. Le prince-évêque en a fait d'un pont au centre de notre cité, qui fernit pourainsi dire disparaître l'espace

forces disponibles de l'insurrection a été partagé entre Das Antas, qui rapport au roi et à son ministre, et l'on doute d'autant moins qu'il n'obtienne la satisfaction qu'il réciame, que depuis dix-huit mois qu'il gouverne le diocèse, il n'a cessé de faire preuve de son esprit de paix et de conciliation, en toute occasion où les droits de l'Eglise ne se trouvaient pas lésés ou compro-

-Suivant un relevé officiel, publié en Baylère, la congrégation du Très-Saint-Rédempteur y a donné, en 1846, 26 missions, dont 15 pour l'archidiocèse de Munich-Freysing, 9 pour le d'ocèse de Rati-bonne, 2 pour celui de Passau. De plus, ces religioux ont donné 9 retraites, dont 3 ecclésiastiques, pour les diocèses de Munich et de Ratisbonne. Pour l'année courante, il leur déjà été demande 82 missions pour les diocèses précités, plus celui d'Eichstedt, et 14 pour celui de Vurtzbourg. Une des plus salutaires de ces missions est celle que les zélés religieux ont donnée dans la maison de détention de Munich, où, sur 590 détenus, pas un seul n'a manqué à purifier sa conscience et à recevoir la sainte Euchariste, bien que toute liberté leur cût été laissée à cet égard. Outre toutes ces missions locales, 30 de ces Pères résident à Alt Œttingen, sanctuaire très-révéré de la Mère de Dieu, où ils exercent une espèce de mission permanente et de tous les jours.

→○○ NOUVELLES DIVERSES. CANADA.

De pis en pis-Un vol de grand chemin dont l'audace est sans exemple en ce pays, a tien samedi dernier, en nicin jour, dans les environs de Montréal. Un M. Crafton, eu lieu same di dernier, en plein jour, dans les environs de Montréal. Un M. Crafton, instituteur, à Ste. Catherine, a été arrêté vers einq leures du seir, à la Montague, sur instituteur, à Ste. Catherine, a été arrêté vers cinq harres du seir, à la Montague, sur la route qui conduit de la rue Sherbrooke à la Côte des Neiges, par deux individus armés, qui lui volèrent la sonne de \$50. Heureusement que M. le shérif Coslin et M. le juge Day arrivèrent sur la grande route au moment où les brigands prenaient la fuite. M. Coslin se mit à leur poursuite et l'un des veleurs bit itra un coup de pistolet dans le côté, mais la bulle s'arrêta fort heureusement sur une liasse de papier que M. Coslin portait dans la poche de son surtout. Cet incident ne l'empécha pas de poursuivre ets assassins, et il eut le bouheur de les arrêter tous deux dans la rue Sherbrooke, aidé de deux ou trois personnes qui vinrent à son aide. Ils furent conduits à la station de pelice et mis sous la garde du capt. Wiley, qui les livra bientôt au geolier de la prison où ils seront en sureté jusqu'à leur procès. Ce sont deux hommes robustes, hauts de six pieds: l'un d'eux dit se nommer James Dwyer et l'autre Michael Monagh. Miner ve.

Tentative d'Assassinat.-La semaine dernière, un respectable cultivateur du township de Sheffield, nomme McEwan, ayant rencontré dans le chemin un pauvre homme qui paraissait malade, l'invita a venir chez lui nis, et missionnaire apostolique, en l'égise de la Magdeleine, le mercredi 3 jusqu'à ce qu'il eut assez de force pour travailler. Il lui donna à souper et un lit pour la nuit. Mais M. McEwan avant compté, avant de se coucher quelqu'argent qu'il avait reçude pauvre le remarqua, et lorsque M. McEwan et sa famme furent endormis, ce vilain s'empara d'une hache, et après avoir volé l'argent de son hôte il frappa un coup de sa hache à la tête du lit, croyant avoir atteint le mari. Mais la hache avant fracturé le crâne de la pauvre femme, ceci éveilla M. McEwan, qui ne savait ce que c'était, lorsque le brigand s'élança de nouveau avec sa hache pour le frapper à son tour ; mais celui ci se détourna, et le coup porta sur la muraille. M. McEwan descendit alors du lit, et le saisissant de son mieux, envoya chez ses voisins chercher du secours. Le malheureux a été examiné devant les magistrats, et n'a pu donner pour excuse que sa pauvreié et son dénuement. Il a été confiné dans la prison, et subira son procès aux prochaines assises.

Un pont sur le St. Laurent. -On a pu voir par les annonces qu'une compagnie est formée depuis quelque tems pour ériger un pont sur le St. Laurent dans les environs de cette ville. Le lieu choisi par les intéressés, et les ingénieurs sans doute, a été l'isle St. Paul, à une lieue au moins de l'extrémité nord de la cité, et dans une place où le fieuve présente une grande largeur. La question d'asseoir ce pont dans une autre place que celle désignue, s'agite depuis quelques jours, et chacun est d'opinion que ec lieu serait préferable à l'autre sous tous les rapports. Il est donc question d'ériger ce pont de la rive gauche du St. Laurent jusqu'à l'isle Ste. Hélène et de là à la rive droite. Des hommes experts nous disent que deux pilliers pourraient suffirent de ce côté-ci de l'isle, et quant à l'autre, le fleuve étant guéable aux basses caux, l'entreprise ne présenterait aucune difficulté.

La plus grande objection qu'on apportera au nouveau plan sera sans doute l'obstruction du fleuve dans un lieu qui doit rester ouvert à la navigation. A cela des ingénieurs répondent que d'après le niveau de la côte le pont pourrait être construit assez haut pour laisser facilement les gros vaisseaux en baissant leur mat de hunier, manœuvre qu'ils exécutent généralement lorsqu'ils sont à la remorque des steamboats. Cette difficulté, si c'en est une, pourrait facilement être aplanie. Reste celle de savoir si le gouvernement consentirait à l'érection de ce pont sur l'isle qui lui appartient. Cellelà n'est pus non plus très-grande. Car si un pont doit être construit pour faciliter les communications entre les deux rives il vaut mieux qu'il passe près d'une place fortifiée comme l'est l'isle Ste. Hélène que de le mettre à une distance qui serait presque hors de la portée du canon. Cette précaution d'ailleurs serait très-sage, car en cas de guerre, on ne serait pas réduit à la triste alternative de détruire le pont ou de laisser pénétrer l'ennemi dans la ville. D'ailleurs il parait que les officiers du géme servient en faveur de l'érection du pont sur la pointe de l'isle où des batteries pourraient être éri-

Nous ne sommes pas préparés aujourd'hui à combattre toutes les difficultés qu'on pourrait susciter contre le nouveau plan. Quant aux avantages qui sépare les deux rives, il sont immenses, incalculables. Nous espérons p qu'on y regardera à deux fois, malgré toutes les objections qu'on pourrait faire, avant de persévérer à mettre l'ancien plan à exécution. Le nouveau mérite bien quelque considération. Tout est possible avec de la bonne ve-

Secours pour l'Irlande .- M. T. Ryan l'un des tré-oriers a reçu les sommes suivantes : De Verchéres, des mains de L. T. Drummond, écr., do 7 10 10 ; de St. Pic, do Li 17 6 ; de Ste. Anne du Bout de l'Ilo do £6 5 0; de St. Polycarpe do £12 5 9; de St. Isidore do £13 15 0; argent 25 12 2; de St. Hilaire de Rouville £8 5 9; de l'hon. F. A. Quesnel £10 0 0; de C. J. Coursol £2 10 0.

Nons voyons par le Journal de Québec que la somme assez ronde de £1602 a été collectée dans les différentes paroisses du diocèse de Québec pour venir en aide aux indigens d'Irlande et d'Ecosse. La plûpart de ces paroisses sont presqu'exclusivement peuplées de Canadiens. Que diront à cela les journaux qui prodignent journellement l'injure à nos compatriotes ? Le Journal de Quebec ajoute que plusieurs listes contenant des montans assez considérables sont parvenues depuis que le tableau en question a été fait. Le Canada aura donc contribué libéralement au soulagement des malheureuse- victimes de la famine, surtout si on considère notre état de pénurie et le grand nombre de pauvres que nous avons à soutenir.

-Nous lisons, dans les journaux européens, que le choléra, ce fléau qui a deux reprises différentes a décimé la population de Montréal, vient de faire son apparition dans la Russie, et qu'il poursuit sa marche destructive vers l'Enrope. Nous ne nous faisons pas l'écho de cette nouvelle pour répendre l'alarme dans cette ville, mais tout en nous reposant sur une sécurité parfaite, nous n'en devons pas moins attirer l'attention des autorités municipales sur ces foyers d'infection,

toyens de Montréal.

Il est de notre devoir comme journaliste de signaler au public tout ce qui peut être préjudiciable à l'hygiène et par-là même porter atteinte à l'état sanitaire de la ville. C'est pour cette raison que nous regrettons d'avoir à mentionner que par la plus singulière incurie, des quartiers de la ville, tont à fait priviégies ce nous semble, ont été destinés à recevoir des immondices de teutes sortes. Or; nous sommes intincement convainen qu'à cette époque des dégels, il serait nirgent de prendre des mesures efficaces pour prévenir à tems tout ce qui tend à l'avoriser le développement des épidémies. Ces diverses matières s'ait provoqué, s'à une sorte de formentation par la chalcur, lesquels provont proprier des déserdres incalculables : on doit s'efforcer de pratiquer des cours d'eau, et répandre au besoin de la chaux vive pour étourier le germe qui est si délétère. Les exemples abondent de l'influence permicieuse des exhalaisons qui se dégagent des matières végétales et normales en putréfaction; il n'y aurait à citer que quelques localités dans et tre ville même, où les médevins constatent plus souvent les ravages des maladies, pour démontrer la vérité de notre assertion.

Nous espérons que ces réflexions porteront leur fruit, et quoiqu'on ait fait benuco p pour assainir cette ville, il reste encore quelques points sur lesquels nous aurons occasion do revenir à une époque ui-Lancette Canadienne. térioure.

Mgr l'archeveque au Cap-Blanc, une assemblée des habitans du quartier pour délibérer sur la que tion d'y bâtir une église catholique. Canadien.

-Une terrible tempéte fuciouse s'est élevée du nord-est dans la buit de vendredi à same di ci a doré jusque dans la journée d'hier vers midi. Nous de l'équipage et un passager ont perdu la vie. apprenons que plusieurs bâtimens ont été renversés à Saint-Anne de Beaupre, à Charlebourg et dans d'autres paroisses au nord du fleuve. Le pont de glace de l'He d'Orléans a cté emportée jusqu'au Sault de Montmorency, et les glaces resontées et accumulées en partie sur les quais de la ville. 1 dem.

-La somme de £23-17-6 a été reçue à l'Archevêché, de la part des habitans de l'ercé, en taveur des souffrans de la famine en Irlande et en Ecosse. FRANCE.

Singulier phénomène. - Nous lisons dans la Guzette de Pensacola:

Le 18 février, à quatre houres et demie du soir, plusieurs personnes entendirect distinctement une violente explosion semblable au bruit que produiraient des canons de fort calibre en l'éclat d'une mine. Ce bruit fut suivi d'un siffement parcil a celui du boulet qui traverse l'air, mais beaucoup plus la vitesse de sa marche sera alors de onze millions de milles par jour. Elle prolongé. On put ersuite distinguer des détonations felles qu'il résulternit restern seulement deux jours au sud de l'Ecliptique et en passant les nœuds d'un seu de pelocon très-vif. Ces sons sont d'autant plus extraordinaires qu'ils venzient du nord-est, direction dans laquelle rien ne peut les avoir très-près la ligne de jonation du Soleil et de la Terre. eausés. Nous avons reçu l'avis que les mêmes bruits ont été entendus au même instant, dans la baje de Mobile, à soixante milles de nous; et qu'on a vu, en même tems, un large météore qui comme l'explosion, a en lieu setts). le professeur Pierce a annoncé que, des calculs faits par lui sur les vers le nord-est, ce qui démontrerait que le phénomène, quel qu'il fut, s'est produit à des centaines de milles au loin.

buck, le député radical, a nanoacé qu'il supléerait par une motion spéciale français. D'après M. Pierce la planète déconverte à Berlin l'eurait été aux lacunes qui existent, selon lui, dans les projets que le cabinet a annonres nu sujet de l'Irlando

In your denanteder

1 L'appropriation des revenus de l'église protestante en Irlande à l'enseignement public;

2 L'application de la taxe revenue et de la propriété à l'Irlande;

3 La modification de l'acte d'éloignement des pauvres, de saçon à permettre aux paroisses d'Angleterre de renvoyer chez eux tous les pauvres irlandais aux frais des paroisses auxquelles ils appartienent.

Le même membre a demandé à tord John Russell si le gouvernement avait exactement calculé ce qu'il en coûterait pour réaliser les mesures an-

noncées dans l'exposé ministériel.

Lord John Russell a répondu qu'une chose pouvait être exactement établie jusqu'à présent : c'est que, si l'on persévérait dans le système de travaux adopté l'année dernière et aujourd'hui en cours d'exécution, la dépense de l'échiquier s'éleverait au mois d'août prochain a près de deux cents millions. Il y a donc nécessité de faire autre chose ; c'est ce qui a déterminé le gouvernement à proposer des mesures nouvelles. Lord John Russell a, du reste, promis de donner plus tard l'évaluation approximative des dépenses que peuvent entraîner ces nouvelles mesures.

Dernièrement, un incendie terrible s'est déclaré dans le quartier de Péra, habité par les Européens. Le théâtre et 150 maisons environ sont devenus la proie des flammes ; pendant quelques instans tout le quartier a

été séricusement menacé d'une entière destruction.

-La reine Victoria, dit un journal anglais, est un modèle pour les personnes de son sexe. Elle se lève à sept heures, entre dans la nursery à huit, où elle joue avec ses enfans comme une bonne mère: à neuf heures la maison se réunit pour la prière, et après dix heures il est défendu de servir à déjeuner à aucune personne de son palais.

Samedi dernier on a enterré dans la le cimetière de Kensal-green M. George Robinson, âgé de 103 ans, I un des principaux marchands que l'on laisse accumuler en dépit des intérêts hygiéniques des ci- de chevaux de l'Augleterre. Au nombre des personnes qui accompagnaient le denil, se trouvait le plus jeune de ses fils âgé de S2 ans

qui jouit d'une santé excellente.

MENIQUE.

5000 Mexicains et 1000 Américains lués !—On rapporte, mais sur des données qui ne sont pas trés-certaines, que le général Taylor a été attaqué de nouveau par Santa-Anna à Agua Nu-va, et qu'après une courte bataille, il s'est retiré dans le voisinage de Sattillo. Là, il fet attaqué de nouveau par Santa-Anna, mais il sortit victorieux du combat et put continuer sa retraite en bon ordre.

combat et put continuer sa retraite en bou ordre.

Après avoir attendu quelque tems à Saltillo, le général Tayler voyant que SantaAma no venait pas l'attiquer, alla lui-même lui livrer bataille. Il s'en suivit un combat qui fat terminé par l'entière défaite de Santa-Anna. On esteme la perte des Mexicains à 4000 on 5000 hommes, et celle des Américains à 1000.

Mais birn'ôt les mexicains se rassemblèrent de tous côtés et tembèrent en grand
nombre sur les troupes du général Taylor. Celui-ci retraitz sur Monterey, après avoir
lvi sé Mattho 50.000 rations, entre les mains des ennemis. Les divers engagemens
entre les deux partis ont duré trois jours.

Le Général Taylor fut suivi à Monterey par l'ennemi, qui trattaqua de nouveau mais
fut repour de avec perte et peursuivi pendant l'espace de 18 milles sur la route de Saltillo.

On désait que Santa-Anna, aux dernières nouvelles, rassemblait toutes ces forces pour livrer un combat désespéré, tandis que le Gén. Uarrea devait tomber sur Taylor, par un autre côté avec 8000 hommes de cavalerie.

ÉTATS-UNIS.

Catastrophe sur l'Ohio. - On écrit de Cabell-County, Virginie, à la date du 18 feyrier :

" Notre contrée vient d'être témoin d'une bien triste catastrophe. Le -On annouve qu'il y anna ce soir, à 71 houres, à la maison d'école de seamb at California, chargé de farines, de dry goods et de fer, descendait la rivière, ce matin, à 4 heures, par un tems sombre et brumeux, lorsque l'Issue Newton qui la remontait l'a heurté violemment. Le choc a été si fert que, dans moins d'une minute, le California a sombré et cinq hommes

> La neuvelle comète. - La comète apparue le 4 de ce mois à l'horizon-approche nessevite de son périhélie, c'est-à-dire du point de son orbite le plus rapproche du soleil. Il résulte d'observations faites à l'observatoire de Cambridge, qu'elle était, le 16 mars, près de l'étoile Signa d'Andromède. Sa queue est à peine perceptible à l'œil nu, quoiqu'elle ait une longueur de six millions de milles, et qu'elle s'avance avec une vitesse d'un demi-million de milles par jour. La vue de la comète, aperçue à travers un télescope de grandeur suffisante, offre un vif intérêt, à cause de l'augmentation rapide de sa grandeur et de son éclat et des changemens frèquens de sa forme. Sa distance de la terre était, le 16, d'environ 30 millions de milles. Elle atteindra son périliélie le 30 mars, époque à laquelle sa distance du soleil sera moins grande que la vingtième partie de la distance moyenne de la terre; ou points d'intersection de son orbite avec l'Ecliptique, elle touchera de très-près la ligne de jonction du Soleil et de la Terre. Cour. des Elats-U.

Encore une autre planèle .- Leverrier détrôné. - A la réunion de l'Académie américaine qui a cu lieu, mardi dernier, à Cambridge (Massachuobservations astronomiques de M. Sears Walker de l'observatoire de Washington, il résultait que la planète découverte à Berlin à la suite des calculs ANGESTERRE.

de Leverrier, n'ast ni la planête qui répond à ces calculs, ni celle qui peut

-- Dans la sécure de la chambre des communes du 28 janvier, M. Rosexpliquer les perturbations d'Uranus, d'après la théorie de l'astronome accidentellement, et non conformément aux supputations de Leverrier. l'Entre le diamètre de l'orbite de la planète aperçue et colui de la planète supputée, il y aurait une différence de plusieurs fbis le diamètre de l'orbite

de la terre, et il y aurait une différence de 40 ans dans le tems de ses révolutions autour du soleil. Nous ne mettons point en doute le savoir mathématique et astronomique du professeur Pierce, mais nous lui demanderons la permission d'attendre l'avis des académies de Paris et de Londres, avant de croire à sa formidable négation. Elle ferait tomber le pauvre Leverrier et la science de trop haut, pour qu'on n'y regarde pas a deux fois. Cour. E.- U.

AGRICULTURE.

Remède contre les vers des chevaux.—Donnez aux chevaux un breuvage d'eau dans lequel vous aurez fait bouilir du seigle et auquel vous aurez associé un peu de son et de soussre; on bien donnez-leur du son mouillé avec de l'eau où vous aurez fait tremper du nitre ou le seigle bouillis et donné au cheval tous les jours environ une portion ordinaire, tue ses vers, et n'en souffre aucun si on en continue l'usage.

Remêde contre la fourcherie des brebis- Cette maladic, qui fait boiter les brebis est occasionnée par un petit trou entre les ongles du côté boiteux. Le remède qu'on peut y employer, est de bien agite: du haut en bas les deux ongles, jusqu'a ce que le trou ait laissé sortir un tempon assez ressemblant a

de la laine, et que quelques-uns disent être un ver.

Remède con: re les abces des chevaux .- Quand l'abcès provient de quelques coups, heurt ou autre violence, égale quantité de vin et d'huile ; et quand ce médicament sera épaissi, l'appliquer : ou bien faites détremper de la farine de froment dans du vinaigre avec une demi once de même.

DECES.

Nécrologie .- L'Institut des Frères des Ecoles Chréticanes vient de faire une perte qui sera vivement regrettée par tous les amis de l'éducation en cette ville, et particulièrement par les élèves de cette admirable institution. Hier matin est décédé Frère Amulwin, né en Savoie en 1819, entré en religion le 2 juillet 1833, et arrivé en Canada depuis 1843. Ses funérailles auront lieu lundi matin. Ses amis sont priés d'y assister. Le convoi partira de l'Hôtel-Dieu û dix heures.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts, qui seront faits le ct après le premier Janvier courant.

Les DEPorts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, vû que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Ce pendant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHNS COLLINS,

Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Epargnes de la Oité et du District, No. 40 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hotel.

MYTTE.

NOUVELLE IMPORTATION.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hopital-Général (Sours-Grises) de cette ville le bel assortiment d'Objets d'Eglise attendus et annoncés dans le cours du mois dernier

Chaque article est garanti et porte encore toute la fraicheur des métiers.

Cette importation se compose de

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs i DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochées tout en or. (couleurs assorties) " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPE ET BANDE DE DALMATIQUES
EN drap d'or (imitation) à desseins tres riches et saillants.

Carpora brochés en or et couleurs.

Casortis de conleurs) brochures riches, ordinaires et de has prix GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de desseins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOLES ET VOILES DE BENEDICTION.

Les Etoles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

Les Voiles portent tous de riches emblêmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (desseins nouveaux.) Moire d'or à reflets riches et brillants.

Drap d'argent à pluie d'argent. Drap d'or (imitation) à brochures nouvelles.

Damas brochés, touten or, et aust en confeurs.

Les prix de tous ces objets sont extremement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bien-reillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bus prix toute la nouv g uté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

Pour importations directs s'adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St.

AVIS.

L'ON a besoin à la Longue Pointe d'un INSTITUTEUR capable d'enseigner Anglais et le Français.

MM. les Cunks qui auraient besoin d'un BON CHANTRE, et qui est aussi entat é de enir une ECOLE ELEMENTAIRE pouvent s'adresser à ce Bureau.

ATELIER DE RELIEUR



LES Soussignés, en remerciant le Clergé et le public en général de l'encouragement

LES Soussignés, en remerciant le Clergé et le public en général de l'encouragement bienveillant qu'ils ont requ depuis qu'ils ont ouveit leur Echiorre de Ruhent, prennent la liberté d'annoncer que, pour répondre au besoin général, ils se soit décidés à ouvrir, au premier Mai prochain, une Librather, Rec Notre-Dame, vis-à-vis le Sé minaire, sous le nom de Librather, Rec Notre-Dame, vis-à-vis le Sé minaire, sous le nom de Leur Etablissement sera composé de tous les Livres en usage dans les Écoles Chrétiernes, Livres de Prières et généralement de tous les Livres de Religion et de Morale Chrétienne. Leur Echoppe de Reliure, comme par le passé, n'en cédera à aucune du Canada, sous le rapport de la bonté, de la beauté et de la variété. Ils s'atter-dent, par leur ponetualité et leur célérité à exécuter tout ce qu'on leur commandera en leur branche, que l'encouragement dont ils ont été l'objet jusqu'aujoaud'hui, ne leur fern point défaut, et ils peuvent assurer le public que rien de leur part ne sera négligé pour répondre à l'attente générale, comme pour contenter ecux qui les patroniseront.

Montréal, 29 Janvier 1847.

Montréal, 29 Janvier 1847.

VOYAGE A LA TERRE-SAINTE.

PAR MESSIRE LÉON GINGRAS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

CET OUVRAGE, impatiemment attendu du Public Canadien depuis plus d'un AN, est prêt à être livré à l'impression, 2 vol. in-octavo, beau papier. Prix: 6s. le volume ou 12s. pour l'ouvrage.

LE SOUSSIGNÉ est seul nommé Agent pour Montréal. Des listes de souscrip-tion seront déposés chez MM. FABRE & CIE., chez MM. CHAPELEAU & LAMO-THE et à l'INSTITUT CANADIEN. G. N. GOSSELIN,

AGENT.

17 jenvier .--- 1f.

FRENIÈRE, RUE BLEURY, No. 46. Peintre et Vitrier.

Peintre et Vîtrier,
Doreur à l'Huile et sur le Verre,
Encadreur de Gravures, et ouvrages faits à l'Aiguille.
Vernisseur de Cartes Géographiques et poscur de Tapisserie.
2 octobre 1846.—6m.

AVIS AUN MM. DU CLERGE.

LE Soussigné informe les MM. du Clergé, qu'il vient de recevoir de l'aris, un grand nombre d'articles pour ornemens d'Eglise, ce qui, joint à son fonds, en fait le meiller rassortiment en ce genre qu'on ait eu dans le pays. On trouvera chez lui une tr'e grande variété de virs Francais tous d'un choiv bien particulier. Le soussigné ayant profité d'une occasion très favorable pour se procurer ets effets à très bas priv, il pour et les verstre aux priv, les plus réduits varent en verd'émiser son Stock au plus, il pourra les vendre aux prix les plus réduits, ayant en vue d'épuiser son Stock au plutei. Joseph Roy.

BOIVIN, ORFEVRE,

Vis-à-vis le marché neuf, rue de la Basse-Ville,

PRIE les MM. da Clergé, ainsi que tont a les personnes qui ont des meubles à faire exécuter en argent, ou à faire réparer, qu'il se chargera de leurs demandes, et les fera reinplir, suivant leurs ordres, en que lque genre que ce soit, ensorte qu'ils ne pourront rien désirer de plus achevé dans les pays étrangers.

Novembre 1846 — 3m

Novembre 1846 .- 3m.

New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MELANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de quatre riastres pour l'année cinq riastres par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six meta Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis coute 8 chelins 8 deniers pour l'année

Prix des annonces Six lignes et au-dessous, Ire. insertion,	2,	ca.
Chaque insertion subsequente,		7 Ad.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	34.	44.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, Tre, insertion parligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		Id.

AGENS DES MELANGES RELIGIEUN.

M. E. R. FABRE, libraire. D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. F. Pilots, prêtre, Directeur du Collége. Québec. Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÈTRE, EDITEUR. IMPRIMÉ VAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.